

**HABITAT DURABLE,  
COMITÉS ÉCO-QUARTIERS  
ET PARTICIPATION DES CITOYENS**

**AVIS n° 07.10 CVQ**

**AVIS  
de la Commission  
"Vie Quotidienne"**

**ADOPTÉ par l'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
du 15 DÉCEMBRE 2007**

# HABITAT DURABLE, COMITÉS ÉCO-QUARTIERS ET PARTICIPATION DES CITOYENS

## S O M M A I R E

<b>Introduction</b> .....	Page 2
<b>❶ - Aperçu de la politique municipale</b> .....	3
<b>❷ - Un contexte globalement favorable</b> .....	4
<b>❸ - Une définition adaptée à la réalité locale</b> .....	5
<b>❹ - Vers un habitat écologique</b> .....	7
1. Il y a un début à tout	
2. Le projet urbain lillois	
3. Des pôles d'habitats durables	
4. Un habitat de qualité environnementale mais aussi sociale :	
a) Une énergie renouvelable pour tous	
b) Une démocratisation de la gestion des eaux	
5. Quelques propositions relatives à l'habitat durable	
<b>❺ - Des comités éco-quartiers sur l'ensemble du territoire de Lille, d'Hellemmes et de Lomme</b> .....	14
1. Un espace d'implication et de veille	
2. Un espace de participation des habitants	
3. Un espace d'information et de connaissance	
4. Un espace d'éducation et de sensibilisation	
5. Un espace d'échange avec les responsables municipaux	
<b>Conclusion</b> .....	18



*« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,  
nous l'empruntons à nos enfants »*

**SAINT-EXUPÉRY**

*« Il faut prendre conscience de l'urgence de devenir citoyens de la Terre.  
La notion de « développement », même sous sa forme adoucie et vaselinée de « durable », contient encore ce  
noyau aveugle techno-économique pour qui tout progrès humain découle des croissances matérielles. (...)  
Il faut que la notion de développement se métamorphose en celle d'épanouissement »*

**Edgar MORIN**

*« La pauvreté est la plus grande source de pollution »*

**Indira GANDHI**

## □ INTRODUCTION

*La Commission « Vie Quotidienne » a élaboré cet avis en réponse à deux saisines de Madame Danielle POLIAUTRE, Adjointe au Maire en charge de la Qualité de Vie et du Développement Durable. La première saisine, datée du 12 décembre 2005, concernait le projet de création d'un « Pôle Habitat Durable ». Celui-ci mobilise d'ores et déjà de nombreux partenaires institutionnels, professionnels, associatifs, et habitants. Proposée en fin du troisième mandat du CCC, l'examen de cette saisine n'a pu être mené avant le renouvellement des membres de l'instance. Le 10 novembre 2006, une deuxième saisine a été adressée au Président du CCC pour préciser et compléter le contenu de la première saisine, notamment sur le volet implication des acteurs et des habitants dans la démarche Habitat Durable et dans les comités éco-quartiers.*

*La participation de Madame POLIAUTRE à la réunion du 19 mars 2007 a permis d'opérer une synthèse des deux saisines. L'élue souhaite, même si les projets de la Ville sont bien avancés dans certains domaines, que le CCC puisse apporter sa contribution aux projets qui permettent **l'édification d'une ville durable**, grâce à la volonté et à l'implication conjointes des élus et des habitants.*

*La prise en compte du Développement Durable dans les projets de construction, d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement du territoire nécessite en effet la participation non seulement des acteurs habituels mais avant tout celle de la population, bénéficiaire mais aussi actrice de la durabilité de la ville et de ses quartiers.*

*Au cours de la préparation de cet avis, le CCC s'est interrogé sur les moyens qu'il faudrait mettre en place pour améliorer le dispositif municipal et permettre aux habitants de s'approprier, collectivement et individuellement, la démarche éco-développement et ses dimensions écologiques : éco-conception, éco-construction, éco-énergie, éco-responsabilité, éco-citoyenneté.*

- *Comment l'engagement des citoyens participe-t-il aux avancées des différents projets soumis à l'exigence du Développement Durable, en particulier ceux relatifs à l'habitat durable ?*
- *Les projets relatifs à l'habitat écologique participent-ils à la création d'une ville durable, conformément aux engagements inscrits dans l'agenda 21 ?*
- *Quelle valeur ajoutée les comités éco-quartiers apportent-ils à l'essor de l'habitat durable ?*

*Quant aux **préconisations**, le CCC a pris l'habitude de les adresser, selon les compétences des uns et des autres, aussi bien aux **responsables municipaux** qu'aux acteurs **associatifs et institutionnels**. Mais, il ne lui échappe pas d'appeler aussi au sens de **responsabilité des citoyens lillois** pour la réussite de cette démarche.*

*L'avis a été présenté devant les membres du Bureau le 29 novembre 2007, avant son inscription à l'ordre du jour de la 27<sup>ème</sup> Assemblée Plénière.*



## ❶ - APERÇU DE LA POLITIQUE MUNICIPALE

« Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'appartient de trouver son propre chemin afin de parvenir à la durabilité »

LA CHARTE D'AALBORG

Le Développement Durable est l'un des secteurs les plus investis par la municipalité. Faute d'un recensement exhaustif des réalisations de la Ville - cela dépasserait l'objet de cette saisine -, l'avis s'appuie sur un bref aperçu de la politique initiée ces dernières années.

La Ville mène en effet une politique du Développement Durable depuis de nombreuses années. Lille est l'une des premières villes françaises à avoir créé une délégation en charge de la question écologique et des problèmes environnementaux, et à avoir adopté un agenda 21 local.

Cette politique s'est déclinée en de nombreux engagements et s'est manifestée dans :

- ✓ les délibérations et les rapports adoptés par les Conseils municipaux ;
- ✓ les projets d'aménagement et d'urbanisme ;
- ✓ les soutiens et les aides apportés aux acteurs institutionnels et associatifs ;
- ✓ les accords et les échanges d'expériences au niveau local, national et international ;
- ✓ les campagnes annuelles thématiques : *l'eau* en 2001/2002, *l'alimentation* en 2003/2004, *Lille, ville nature* en 2005/2006 et *agir ensemble pour une ville durable et solidaire* en 2007/2008.

Dans le domaine de renouvellement urbain et pour un habitat durable, la Ville de Lille n'a pas souhaité, comme c'est le cas dans certaines villes de l'Europe du Nord, concentrer son effort dans un seul quartier « idéal-typique ». Ainsi dans le cadre du projet urbain lillois, les nouveaux logements en cours de construction et les logements anciens en réhabilitation devront respecter les exigences du Développement Durable et participer à l'économie de l'énergie et à l'amélioration du cadre de vie, conformément à l'esprit du projet : « *Nouvel art de ville, nouvel art de vivre* ».

Sur certains projets, la Ville encourage le développement de la Haute Qualité Environnementale, qui nécessite pour l'instant un surcoût financier <sup>1</sup>, pour réduire l'empreinte écologique.

Au niveau social, la Ville est pour le respect du quota des 25 % de logements sociaux. Elle fait progresser l'impératif de la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle dans l'ensemble des quartiers lillois, même dans ceux réputés plus aisés.

---

<sup>1</sup> - Selon les estimations, il faudrait prévoir un surcoût de 15 à 20 % par rapport aux procédés anciens. Celui-ci est vite amorti au bout de quelques années au niveau de la consommation des énergies.

La Ville développe également depuis quelques années une « culture écologique » qui permet aux responsables institutionnels et associatifs et aux citoyens, non seulement d'accompagner ce progrès mais aussi d'être acteurs des avancées réalisées en termes d'économies d'énergie et de protection des ressources naturelles <sup>2</sup>.

**Le CCC partage les préoccupations de la municipalité** qui souhaite aménager une ville durable, et se félicite des réalisations dans les différents domaines et secteurs de la ville qui concourent au **développement harmonieux de la cité et au bien-être de ses habitants**.

**Il attire néanmoins l'attention** des élus, des techniciens, des militants associatifs, politiques et syndicaux, sur **le risque** que cet effort ne soit qu'un **effet de mode**, au lieu de répondre à une **exigence écologique** nécessaire, qu'il faudrait généraliser, bien au-delà de l'habitat, à **l'ensemble des secteurs de la société**.

**Il demeure attentif** aux démarches entreprises par la Ville ces dernières années et à la concrétisation des **préconisations faites dans ses différents avis**, en lien avec le Développement Durable, la protection de l'environnement, la solidarité entre les différentes catégories de **population et l'implication** de celles-ci **dans la durabilité** de l'habitat, du quartier, de la ville et de la société <sup>3</sup>.

## **② - UN CONTEXTE GLOBALEMENT FAVORABLE**

Le contexte dans lequel s'est déroulée la réflexion du CCC est à la fois inquiétant et rassurant : l'inquiétude s'exprime, un peu partout dans la société, aussi bien chez les responsables associatifs et institutionnels que dans une frange importante de la population <sup>4</sup>. Quant au sentiment d'assurance, il se justifie par la prise de conscience <sup>5</sup>,

---

<sup>2</sup> - À Eurasanté, par exemple, on intègre dès l'amont la gestion des eaux pluviales.

<sup>3</sup> - Par ses avis, entre autres : "*Le Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable*", "*Diversifier les activités de la ville : dans une perspective de Développement Durable, quelles exigences ?*", "*Réalisation de la ceinture verte de Lille*", "*Le Schéma de développement des espaces verts*", "*Le Plan vert pour Lille*", "*Le Plan de Déplacements Urbains*", "*Logement des plus démunis et rénovation urbaine*", "*Lille, Ville de la solidarité*", "*Démocratie Participative en matière d'Urbanisme*", "*Économies d'énergie*", le CCC a largement contribué, par sa réflexion et ses préconisations, à l'effort de la municipalité pour une ville durable. Il est donc inutile de les reproduire ici !

<sup>4</sup> - Cette inquiétude est désormais alimentée par les journaux qui relatent presque quotidiennement les faits relatifs au réchauffement climatique, à l'effet de serre, au dégel des glaciers des pôles, au risque d'immersion de nombreuses îles et côtes, aux marées, aux inondations, aux pollutions, aux déforestations, aux multiples nuisances sonores, olfactives, etc. Ces faits sont connus de tous, il n'est pas inutile de rappeler qu'ils représentent la manifestation de cette inquiétante évolution de la planète.

<sup>5</sup> - Il ne faudrait pas que cette prise de conscience se transforme en satisfecit pour se donner une bonne conscience !

bien qu'inégale entre le Nord et le Sud, et tardive, un peu partout <sup>6</sup>, d'une large majorité de la population de la planète, par la diffusion rapide d'une information plus ou moins fiable mais assez diversifiée <sup>7</sup>, par la mobilisation de la société civile et par l'intéressement des habitants au mode de production permettant un Développement Durable.

En dépit des améliorations réalisées ces dernières années <sup>8</sup>, la France reste à la traîne par rapport aux directives européennes qui se traduisent par des sanctions financières très importantes.

### **③ - UNE DÉFINITION ADAPTÉE À LA RÉALITÉ LOCALE**

Le CCC s'est interrogé sur le contenu approprié de ce que l'on appelle le *Développement Durable*. Il a également hésité pour en donner une définition plus pertinente <sup>9</sup>.

Le Développement Durable est indissociable du mode de production des sociétés. Son approche et sa compréhension nécessitent une démarche globale et systémique qui tient compte de l'ensemble des éléments qui constituent en interaction la société bénéficiaire de ce développement durable. Quel que soit le projet, il est impératif d'analyser les éléments qui lui donnent sens et forme durable, et ne pas chercher uniquement leur efficacité factuelle et leur rentabilité économique. Cela est vrai aussi bien pour la pérennisation d'une forêt que pour la gestion d'une ville ou la construction d'un habitat

---

<sup>6</sup> - Les prémisses d'une prise de conscience sont nées au début des années soixante-dix avec le rapport « *Halte à la croissance* » publié en 1972 dans le cadre du Club de Rome et la déclaration de Stockholm de 1972. Mais c'est le rapport de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de Norvège et ancienne Directrice de l'O.M.S., "Notre avenir à tous", réalisé en 1987 par l'O.N.U., puis la Conférence de Rio, qui ont largement médiatisé le concept du Développement Durable.

<sup>7</sup> - C'est l'une des dimensions fondamentales de la réussite ou non des changements en cours. On peut se réjouir des progrès réalisés dans la diffusion de l'information. Grâce notamment à l'Internet et les satellites, l'information est diffusée pratiquement instantanément, tout le monde ou presque reçoit des nouvelles en même temps. Le délai de son appropriation est également écourté ; avant, il fallait des dizaines d'années, plus récemment, il fallait quelques jours voire quelques heures ! Le problème qui demeure en effet est celui d'une réelle prise de conscience pour changer les pratiques, les mentalités et les comportements. Il ne faut donc pas baisser la pression médiatique car selon un sondage Louis HARIS, juin 2005 : "58,5 % des Français ont déjà entendu parler de Développement Durable. Seuls 16 % d'entre eux savent réellement ce qu'il signifie".

<sup>8</sup> - Ces améliorations sont rendues possibles grâce, notamment, aux contraintes environnementales, les catastrophes naturelles, les accords et traités internationaux, les directives européennes. Plus récemment : l'entrée en vigueur de certaines lois, comme par exemple : la loi du 13 décembre 2000 relative à la *Solidarité Renouvellement Urbain*, la loi du 25 juin 1999 relative à *l'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire*, et la loi du 12 juillet 1999 relative à *l'intercommunalité* ; la constitutionnalisation d'une *Charte de l'environnement*, et l'organisation d'un Grenelle de l'environnement.

<sup>9</sup> - Le Développement Durable est de la famille de ces notions les plus emblématiques de ces vingt dernières années, employées sans discernement par les médias et le sens commun.

écologique. L'une comme l'autre entraîne des répercussions en termes techniques, économiques, sociaux, humains sur l'environnement. Tout projet implique donc des compétences technologiques, économiques, sociologiques, qui permettent de prévenir les incidences écologiques. La raison technicienne a besoin plus que jamais d'une intervention citoyenne, impulsée et menée par les responsables politiques, les militants associatifs et syndicaux pour limiter les effets négatifs ou néfastes à la société <sup>10</sup>.

Il est temps au mode de développement prédominant d'intégrer dans son logiciel, dans ses méthodes de travail et dans ses pratiques multidisciplinaires, la certitude de l'épuisement inéluctable de certaines ressources, qui génèrent une biodiversité indispensable à la permanence de la vie sur terre.

C'est le sens de la définition, ressassée depuis maintenant une vingtaine d'années, proposée dans un rapport aux Nations Unies : le développement doit *"répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (...)"* <sup>11</sup>.

Trois piliers – le social, l'économique et l'environnemental - sont souvent mis en perspective pour fonder le Développement Durable. Le CCC souhaite en ajouter deux – la dimension culturelle et l'impératif de la Démocratie Participative <sup>12</sup> - :

- ✓ **La dimension sociale** : suppose une solidarité durable entre les êtres humains.
- ✓ **La dimension économique** : suppose une pluralité des modes de production et une répartition équitable et permanente des richesses <sup>13</sup>.
- ✓ **La dimension environnementale** : suppose une protection raisonnable de l'environnement, du cadre de vie et de la diversité des espèces.
- ✓ **La dimension culturelle** : suppose une reconnaissance mutuelle et féconde des cultures, des patrimoines et des civilisations.
- ✓ **La dimension participative** : suppose l'implication des acteurs associatifs et institutionnels ainsi que les habitants des quartiers de Lille et des communes associées dans cette démarche.

**Ces dimensions** doivent donc être prises en compte conjointement, d'une manière **interactive et dialectique**, dans une démarche à la fois **globale et locale** pour que le Développement Durable puisse avoir un sens et **éviter à l'écosystème un dérèglement** plus ou moins durable.

---

<sup>10</sup> - Chez les tenants d'un Développement Alternatif, il n'existe pas de consensus sur l'utilisation de la notion de "durable". Certains préfèrent utiliser, comme les Canadiens, la notion de "soutenable", d'autres, plus radicaux, refusent même la notion de "Développement" au profit de la notion de "Décroissance".

<sup>11</sup> - « *Notre avenir à tous* », avril 1987 - Rapport remis aux Nations Unies par Mme Gro Harlem Brundtland, ancien Premier ministre de Norvège.

<sup>12</sup> - La Démocratie Participative n'est pas simplement une mode passagère, elle constitue une instance incontournable pour la réussite ou non des projets durables, car les participants se les approprient, les défendent et les appliquent.

<sup>13</sup> - Faire attention à l'appropriation (expropriation) mercantile de la question écologique, déjà visible dans les spots publicitaires.

## ④ - VERS UN HABITAT ÉCOLOGIQUE

L'habitat est considéré désormais comme l'un des secteurs le plus consommateur d'énergie. Il participe aussi à la pollution de l'atmosphère par l'utilisation des énergies d'origine fossile, comme le charbon, le gaz et le pétrole. Celles-ci sont sources de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique et de l'écosystème <sup>14</sup>.

Cependant, l'habitat peut devenir le domaine le plus propice à la concrétisation des procédés et des matériaux les plus économes en énergie <sup>15</sup>. De nouvelles techniques de construction ont vu le jour ces dernières années qui permettent, si les moyens suivent <sup>16</sup>, d'économiser beaucoup de ressources énergétiques et réduire leurs effets polluants. D'où l'idée d'un urbanisme responsable qui participe à la conception des projets des éco-quartiers. Il s'agit d'appliquer à l'échelle du quartier les principes écologiques et sociaux afin de réduire l'impact sur l'environnement <sup>17</sup>.

La préoccupation relative au développement durable se traduit forcément par une évolution profonde dans les procédés de conception urbanistique, architecturale et paysagiste <sup>18</sup>. Ce type d'architecture, dit durable, **doit intégrer une meilleure gestion des principaux éléments de la construction et du vivre-ensemble** par, entre autres :

- ✓ La densification des sols et la densité des constructions.
- ✓ Le recyclage des eaux usées et l'utilisation des eaux de pluie.
- ✓ La purification biologique de l'air et la ventilation naturelle des locaux.
- ✓ L'autorégulation des appareils et l'utilisation des énergies renouvelables.
- ✓ La valorisation des déchets et la généralisation des espaces verts.
- ✓ L'utilisation des matériaux disponibles, renouvelables et recyclables.
- ✓ L'ensemble doit permettre une mixité sociale et une mutualisation des équipements et des infrastructures.

---

<sup>14</sup> - Il est en effet responsable d'environ « 21 % des émissions de CO<sub>2</sub>, 43 % de la consommation d'énergie et de plus de 5 % des déchets ». Cf. La Voix du Nord, Cahier Spécial du 25 octobre 2007.

<sup>15</sup> - Comme par enchantement, les méthodes et les idées sont proposées à profusion ces dernières années :

pour produire son électricité, récupérer ses eaux de pluies, insonoriser son salon, réutiliser ses produits naturels, etc.

<sup>16</sup> - Depuis 2005, la construction d'une résidence principale, tenant compte du Développement Durable, donne droit à un crédit d'impôt, pour installer un chauffage au bois, un chauffe-eau solaire, une pompe à chaleur. L'EDF peut fournir des aides pour l'installation des panneaux photovoltaïques.

<sup>17</sup> - À titre indicatif, un foyer français qui émet 15 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, 2.800 kg proviennent du chauffage du logement, 2.100 kg proviennent de l'eau chaude et de l'électricité.

<sup>18</sup> - L'architecte Françoise-Hélène JOURDA parle en termes de révolution architecturale : « Le Développement Durable va bouleverser l'écriture architecturale autant que la révolution industrielle. Nous ne pourrons plus nous référer à la même esthétique ». Cf. Le Monde du 30 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre 2007, page 23.

## 1. Il y a un début à tout

Nous n'avons pas encore l'équivalence des éco-quartiers des pays de l'Europe du Nord<sup>19</sup>, mais les projets en cours de conception, de construction et de finalisation sous la responsabilité de la Ville de Lille ou des autres Collectivités territoriales (la Communauté Urbaine, le Département du Nord, la Région du Nord-Pas-de-Calais) permettront de concrétiser, à brève échéance, de nombreuses réalisations<sup>20</sup>.

En matière d'éco-construction, le Nord-Pas-de-Calais se situe sur certains aspects en bonne position grâce aux projets réalisés ou en cours de réalisation : logements témoins, établissements scolaires et équipements publics<sup>21</sup>. Cette tendance caractérise principalement les constructions neuves ; le défi reste à relever dans le secteur de l'ancien, trop consommateur d'énergie, par la réhabilitation des logements et des bâtiments publics.

La rareté du foncier obligerait ces collectivités à opter pour le concept de « *ville dense et durable* » qui se traduit par le retour à la verticalité urbaine au détriment de l'étalement des constructions et la dispersion des habitations et des équipements. Dans ces *villes compactes*, la performance se mesure notamment en termes de réduction des pollutions, par la proximité des équipements et des infrastructures, par la faible utilisation des moyens de transport et par l'augmentation des possibilités d'épanouissement humain.

## 2. Le projet urbain lillois

Lille a entrepris de se doter d'une série d'éco-quartiers assez rapidement en s'appuyant sur les réalisations qui verront le jour dans le cadre de son Projet de Renouvellement Urbain. Les rives de la Haute Deûle seraient l'un des futurs éco-quartiers lillois.

Le projet urbain de Lille est en effet l'occasion de mise en œuvre d'un habitat écologique aussi bien dans les constructions neuves que dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre. **Sur ces questions, on peut se référer à l'avis du CCC relatif au « Logement des plus démunis et Rénovation Urbaine », qui décline également une série de préconisations en lien avec l'habitat durable.**

---

<sup>19</sup> - L'Europe du Nord est avant-gardiste dans ce domaine avec notamment les éco-quartiers : Vesterbro (Copenhague), B001 (Malmö), Kronsberg (Hanovre), Bedzed (Beddington).

<sup>20</sup> - La performance réalisée dans le domaine des transports par Lille Métropole, en faisant carburer les bus au biogaz, grâce à la biométhanisation des déchets par le Centre de Valorisation Organique, saluée unanimement, pourrait être renouvelée dans d'autres domaines et pour d'autres besoins comme celui de l'habitat durable.

<sup>21</sup> - Le Lycée Léonardo-de-Vinci à Calais est le premier d'un programme de bâtiments scolaires HQE initié par la Région. Le Département et la Ville de Lille feront de même au niveau des collèges et des écoles.

### **3. Des Pôles d'Habitats Durables**

La Ville a souhaité que le premier Pôle d'Habitat Durable soit installé à Wazemmes pour associer les habitants de ce quartier, caractérisé par une mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle exemplaire, à cette démarche innovante et progressive. Il s'agit d'offrir aux Lillois un premier lieu d'information, d'échange et d'exposition sur les questions liées à l'habitat et à sa métamorphose écologique. Les habitants y trouveront des réponses relatives aux multiples problèmes, comme ceux de l'amiante ou du danger des peintures, et des solutions pratiques, comme celles relatives à l'utilisation des matériaux innovants. L'intérêt aussi est de toucher les populations les plus défavorisées qui ont souvent des logements dégradés, sources de problèmes sociaux et sanitaires.

Ce lieu-ressource permettra également de faire émerger les métiers nécessaires aux avancées de ces nouveaux types d'habitats et repose la question de l'adéquation entre l'offre et la demande dans le domaine de l'habitat écologique, encore inédit<sup>22</sup>.

**Le CCC estime pertinent la démultiplication des pôles d'habitats durables sur l'ensemble des quartiers de Lille, Hellemmes et Lomme afin de permettre à tous les habitants de s'approprier les enjeux du développement durable, de changer leurs comportements et pratiques, et d'adopter de nouvelles façons de vivre et d'habiter.**

### **4. Un habitat de qualité environnementale mais aussi sociale**

Les Villes durables sont amenées à garantir à leurs habitants un cadre de vie environnemental et social meilleur par rapport à ce qu'ils ont connu auparavant. Pour désigner cette évolution, on emploie de plus en plus, dans les débats et dans les écrits, le sigle : « **H.Q.E.** ». En dehors du cercle des initiés, la Haute Qualité Environnementale ne signifie pas grand chose pour les profanes.

**La Haute Qualité Environnementale est une démarche plutôt française qui vise l'amélioration des performances d'un bâtiment en respectant 14 objectifs "cibles"**<sup>23</sup> relatifs à la conception, à la construction, à l'utilisation de matériaux, au fonctionnement et à la déconstruction des bâtiments. L'ensemble doit permettre une meilleure gestion des dépenses et garantir des conditions de vie et de travail plus confortables et plus saines. Pour ce faire, la démarche « H.Q.E. » préconise une

---

<sup>22</sup> - Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville a organisé une exposition dans le hall de l'Hôtel de Ville sur le

thème : un habitat écologique à Lille-Lomme-Hellemmes, des solutions pour tous. Des stands de documents et de matériaux permettent d'informer et de témoigner sur les principaux thèmes écologiques : habitat économe, énergie solaire, éco-matériaux, chauffage au bois, récupération d'eaux de pluie, éco-rénovation, le solaire.

<sup>23</sup> - Il s'agit de respecter les 14 cibles relatives à l'éco-construction, à l'éco-gestion, à l'éco-confort, et à l'éco-santé. Pour une définition pédagogique, cf. annexe.

utilisation minimale des ressources fossiles, une pollution réduite de l'air, des eaux et du sol, avec la possibilité de recyclage maximal des déchets.

En plus des facteurs socio-économiques, la médiatisation de cette démarche souffre de la rareté des constructeurs et des artisans bénéficiant de la « *certification NF Maison Individuelle démarche H.Q.E.* »<sup>24</sup>, alors que les Collectivités territoriales ont d'ores et déjà intégré le référentiel « H.Q.E. » dans leurs projets et dans certains cahiers des charges.

**Le CCC estime important d'inclure la dimension sociale**, car la qualité d'une construction bénéficie d'abord aux êtres humains qui seraient des acteurs écologiques par définition<sup>25</sup>. La **Haute Qualité Environnementale et Sociale** s'adresse à toutes les catégories sociales y compris les plus défavorisées, qu'il faudrait sensibiliser à ses vertus et aider à l'adopter, et non seulement les fractions sociales les plus pourvues en capital culturel et économique.

**Le CCC estime urgent**, sans attendre que les conditions des 14 objectifs cibles de la « H.Q.E. » soient réunies, **d'agir, avec les habitants et leurs associations**, pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans les quartiers et dans les logements, particulièrement les plus anciens. **Deux urgences** ont été souvent soulignées et largement commentées par les membres du CCC. Il s'agit, d'une part, de la consommation des énergies, en lien avec le poids des charges subi par les locataires et les propriétaires et, d'autre part, de la gestion, la récupération et les recyclages des eaux, notamment pluviales, en lien avec les contraintes sanitaires et d'hygiène qu'impose la législation française.

#### *a) Une énergie renouvelable pour tous*

La maîtrise de l'énergie est une question récurrente dans les discours, mais aussi très importante dans la réflexion sur le thème de la saisine. C'est une préoccupation de la Ville<sup>26</sup>, non pas seulement dans la conception des Plans Lumières mais aussi dans la

---

<sup>24</sup> - La certification est récente, elle date de mai 2006, et permet de distinguer les constructeurs aptes à réaliser des maisons selon la démarche H.Q.E. Cette démarche ne s'est pas encore traduite en termes d'aides aux particuliers. Pour le moment, les innovations réalisées concernent plutôt les constructions publiques récentes, comme les lycées, les collèges et les écoles...

<sup>25</sup> - Il n'est pas superflu de préciser que le concept « *écologie* » dérive du grec « *oïkos* » i.e. « *maison* ». Selon **le Petit Robert**, c'est l'étude des milieux où vivent et se reproduisent les êtres vivants ainsi que les rapports de ces êtres avec le milieu. La question sociale fait partie intégrante de la question écologique. La pauvreté est aussi source, pas seulement de la pollution comme disait I. GANDHI, mais aussi de la dégradation de la société et de l'égalité des droits.

<sup>26</sup> - La Ville de Lille et EDF ont signé récemment une convention afin de lutter contre les gaspillages énergétiques. La « convention portera sur des actions (...) déclinées en trois principaux chantiers : le patrimoine lillois (éclairage public et la rénovation des bâtiments publics), les réhabilitations urbaines (amélioration de l'isolement et gains énergétiques) et les particuliers (sensibilisation des habitants et éducation des plus jeunes) ». Cf. **La Voix du Nord du 20 juin 2007**. La Ville procède, par ailleurs, depuis quelques années au remplacement des lampadaires par un nouveau modèle plus économe en énergie et plus esthétique.

gestion des bâtiments, l'utilisation des équipements et le choix des sources énergétiques<sup>27</sup>.

Sans aller jusqu'à caresser le rêve de produire soi-même toute l'énergie dont on a besoin<sup>28</sup>, de nombreuses personnes sont tentées par l'achat d'appareils fonctionnant aux énergies renouvelables<sup>29</sup>, pour espérer réaliser une économie substantielle sur les factures énergétiques.

La consommation d'énergie représente un problème surtout pour les familles modestes, qui pâtissent aussi de nombreuses nuisances (bruits, hygiène, matériaux dégradés, qualité de l'air, etc.). Celles-ci ont un impact sur la santé des habitants, en particulier les enfants. Le problème des logements insalubres se pose dans les immeubles collectifs et dans l'habitat ancien qui cumulent une dégradation écologique et une inégalité sociale : une consommation extrêmement importante de l'électricité, du chauffage et de l'eau, et une pauvreté extrême.

La baisse des charges constitue en effet un souci permanent. Des méthodes pourraient être proposées pour faire des économies d'énergie<sup>30</sup>. **Le CCC a déjà rendu un avis sur les « Économies d'énergie » le 13 mai 2006**, avec des propositions, que nous ne reprenons pas évidemment ici.

Ce qu'il faut signaler comme nouveauté depuis l'adoption de cet avis, c'est l'entrée en vigueur de la directive européenne relative au diagnostic de performance énergétique : DISPLAY. Il s'agit d'une mesure graduelle de la consommation d'énergie qui note, à l'instar des appareils électroménagers, sur une double étiquette de A à G le degré de consommation énergétique d'une maison (estimation chiffrée pour le chauffage, l'eau chaude) et le niveau d'impact de ses consommations sur l'effet de serre. Depuis juillet

---

<sup>27</sup> - Tous les logements, avec permis de construire postérieur au 1<sup>er</sup> septembre 2006, sont soumis à la réglementation thermique R.T. 2005. L'objectif est de réduire à la source les dépenses énergétiques, par le respect des normes en termes de chauffage, de ventilation et du choix de matériaux.

<sup>28</sup> - Produire sa propre électricité, c'est tout à fait possible et même pour la revendre. L'EDF est le seul agréé pour l'achat de cette électricité produite par des particuliers. Elle coûte entre 0,30 € et 0,50 € le kilowatt. À noter que l'Union Européenne a décidé en mars 2007 que les Européens devraient consommer 20 % d'énergie renouvelable d'ici 2020. D'ici à 2050, selon la loi du 13 juillet 2005, les maisons devront consommer quatre fois moins d'énergie : le chauffage seul englutit 75 % de la consommation d'une maison.

Ce n'est plus un rêve, la ville de GÜSSING, au sud de l'Autriche, produit 100 % de l'énergie qu'elle consomme grâce à des installations biomasse et solaires.

<sup>29</sup> - La réalisation de ces projets (photovoltaïque, éolien, biomasse, cogénération, géothermie, etc.) n'est pas à la portée de chacun, car elle constitue un investissement lourd, de l'ordre de 15 à 30.000 € en moyenne pour une seule installation. L'efficacité, le rendement et la rentabilité dépendent notamment de la bonne exposition de l'installation et du type de résidence.

<sup>30</sup> - Pour une fois la passivité a des vertus ! La maison passive est conçue pour réutiliser de l'énergie produite par les occupants et par les appareils domestiques, et cela grâce à la réalisation d'une isolation thermique, des ponts thermiques, de l'étanchéité à l'air, de la bonne ventilation et de bonnes fenêtres. « Une maison éco-construite coûte environ 15 % plus chère qu'une autre maison, mais les économies d'énergie faites ensuite permettent de réduire le surcoût, et même de réaliser 15 % d'économie au bout de 15 ans », selon le journal « le 23 » - n° 188 - été 2007 de la M.R.E.S.

2007, le diagnostic de performance énergétique est devenu obligatoire pour les locations, il l'était pour les ventes immobilières depuis le 2 novembre 2006<sup>31</sup>.

À partir du 2 janvier 2008, les bâtiments publics devront également afficher un diagnostic de performance énergétique. **Le CCC invite la Ville à se conformer à cette exigence** voulue par la directive européenne, transcrite dans la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005, pour montrer la voie aux autres entreprises, institutions et particuliers<sup>32</sup>.

### ***b) Une démocratisation de la gestion des eaux***

Réaliser des économies d'eau potable par l'utilisation des eaux pluviales, est une question qui a été souvent abordée par les membres du CCC, qui tiennent beaucoup à son traitement, car ils estiment que cela relève du bon sens face à l'absurdité de certaines contraintes bureaucratiques et hygiénistes<sup>33</sup>.

La DASS veille en effet à l'interdiction de l'utilisation des eaux pluviales, même recyclées, dans les lieux d'accueil des publics, comme les maisons de retraite, les crèches, les cantines, etc. Pourquoi empêche-t-on la mise en place d'installation pour la gestion et la récupération des eaux de pluie, au moins pour une utilisation dans l'entretien des toilettes et l'arrosage des jardins ?

Mais, en dehors des lieux accueillant des publics sensibles, comme les maisons de personnes âgées ou les crèches, on continue à construire des bâtiments – logements, bureaux et autres équipements - sans se soucier réellement de la question de l'eau, qui est une des exigences du Développement Durable.

La gestion des eaux pluviales est délicate, un partenariat entre la Ville, les autres Collectivités territoriales (la Métropole, la Région, le Département) et l'Agence de l'Eau doit être renforcé pour réfléchir sur cette question et trouver des réponses appropriées pour chaque localité et chaque équipement<sup>34</sup>.

## **5. Quelques propositions relatives à l'habitat durable**

La réflexion qui précède comporte une série de préconisations : certaines, plus implicites, sont d'ordre philosophique, d'autres, plus explicites, visent des changements

---

<sup>31</sup> - De l'avis même des professionnels, ce diagnostic n'est pas totalement fiable, il faudrait le prendre comme un indicateur de l'état de l'isolation d'un bâtiment par exemple plutôt que comme une garantie pour une meilleure maîtrise de l'énergie...

<sup>32</sup> - L'affichage des étiquettes énergie et eau a été inauguré récemment dans la médiathèque Jean Lévy.

<sup>33</sup> - En plus de la cherté de l'eau, cette question est revenue au devant de la scène en octobre et novembre 2007, les membres du CCC considèrent l'eau comme un bien collectif et non comme une simple marchandise soumise à la mercantique comme les autres.

<sup>34</sup> - L'entrée en vigueur de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau doit introduire des changements dans la gestion de cette denrée rare. Elle impose une taxe pour la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux de pluie. Elle permet la défiscalisation des équipements utilisés pour cela.

d'ordre pratique. Des propositions, plus ciblées et simples à concrétiser, ont été également discutées :

- ↳ **Faire** l'état des lieux des secteurs concernés par le Projet de Renouvellement Urbain afin d'évaluer à la fois les dépenses que nécessite une généralisation d'un habitat durable et les attentes de la population qui souhaite prendre part au projet d'habitat durable.
- ↳ **Aider** à l'émergence des métiers nouveaux nécessaires à la construction de l'habitat durable et à la transformation des bâtiments anciens.
- ↳ **Établir** une liste des entreprises spécialisées dans l'éco-construction à l'attention des particuliers, futurs constructeurs d'habitat durable.
- ↳ **Inciter** les constructeurs à adopter une attitude bioclimatique, par l'ouverture des habitations vers le sud et leur fermeture du côté nord, afin de favoriser l'ensoleillement au détriment du refroidissement.
- ↳ **Généraliser** la rénovation thermique, l'énergie passive et les panneaux photovoltaïques dans les bâtiments, y compris les logements sociaux.
- ↳ **Inciter** les habitants à végétaliser les terrasses et les toitures, par des aides techniques et par l'explication des avantages sur l'étanchéité et la consommation.
- ↳ **Inscrire** dans les permis de construire la possibilité d'utiliser des matériaux écologiques. Lors de sa délivrance, on peut y inclure systématiquement une information sur le développement durable.
- ↳ **Montrer** l'exemple par la généralisation des panneaux solaires et la végétalisation, car la majorité des toitures des bâtiments publics, à commencer par ceux de la municipalité, sont aptes à recevoir ce genre d'installation <sup>35</sup>.
- ↳ **Construire** <sup>36</sup> des bâtiments publics et des logements sociaux selon les normes de basse consommation énergétique et utiliser des énergies renouvelables. Cela peut inspirer la population à adopter les bonnes pratiques et changer ses mœurs et habitudes <sup>37</sup>.
- ↳ **Proposer** des mesures incitatives, en plus des aides et du crédit d'impôt de l'État, qui permettront aux habitants d'améliorer la performance énergétique de leurs

---

<sup>35</sup> - Lille Grand Palais, par ses potentialités spatiales et la disposition des toitures, pourrait être une réalisation exemplaire de panneaux solaires et d'espace végétal...

<sup>36</sup> - **À l'instar de certaines villes ayant une expérience d'habitat durable :**

- La ville d'Echirolles - 33 000 habitants - de la région grenobloise, avec son Hôtel de Ville 100 % écologique, considérée par certains médias comme la première commune durable de France.
- La Ville de Hanovre en Allemagne est souvent citée comme une réussite architecturale et environnementale, qui a permis aux habitants de jouer un rôle crucial dans l'édification d'un nouveau quartier écologique appliquant l'ensemble des principes du Développement Durable.
- L'expérience de Bedzed en Angleterre est également un exemple type d'un éco-quartier réussi avec une consommation d'énergie réduite de 70 % !

<sup>37</sup> - L'utilisation par exemple des lampes à basse consommation au détriment des lampes incandescentes et halogènes, etc. Des petits gestes mais de grandes vertus : En un mot l'Écologie, c'est de l'Économie !

bâtiments et d'optimiser la gestion de l'énergie qu'elles utilisent dans leurs habitations. Il faut distinguer deux démarches : influencer l'habitant pour qu'il réalise des économies d'énergie et souligner le rôle que doit jouer la Ville.

- ↳ **Rendre** le marché de la réhabilitation des logements anciens plus accessible aux architectes installés dans les quartiers populaires. La rénovation des habitations, notamment celles des années 30, jugées trop consommatrices d'énergies, nécessite leur conseil et leur intervention.
- ↳ **Réduire** la part des charges autant des locataires que des accédants à la propriété par la généralisation, dans la mesure du possible, de la norme « H.Q.E.S. » : cela concerne notamment la performance énergétique (isolation et mode de chauffage), la gestion de l'eau (système de récupération), l'apport des énergies renouvelables (solaire), la gestion des déchets, le confort des logements (acoustique et éclairage naturel).
- ↳ **Réaliser** une thermographie infrarouge des bâtiments pour diagnostiquer, notamment en hiver, les fuites de chaleur des habitations.
- ↳ **Inciter** les bailleurs sociaux à produire d'une manière autonome de l'énergie, à innover dans le choix de l'éclairage, et dans le choix des techniques qui engendrent des économies pour les locataires. Ils doivent accompagner les locataires dans les différentes démarches pour réaliser des économies.
- ↳ **Apporter** son aide technique et financière aux associations, qui gèrent des locaux accueillant des publics, et aux habitants qui souhaitent s'équiper pour la récupération des eaux de pluie. La Ville peut être le moteur <sup>38</sup>, en montrant l'exemple par l'utilisation de nouveaux procédés : capteurs d'eaux de pluie, réutilisation des eaux de piscines pour le nettoyage des véhicules et des trottoirs, car il semble que l'on utilise encore de l'eau potable pour ce genre de nettoyage !

## **5 - DES COMITÉS « ÉCO-QUARTIERS » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LILLE, D'HELLEMES ET DE LOMME**

La mise en place des comités d'acteurs éco-quartiers est l'un des volets du projet de la Ville pour un habitat et un urbanisme durables. Ces comités devront remplir la mission de concertation et permettre l'identification des moyens et des ressources locales mobilisables pour l'aménagement d'éco-quartiers. Ils réuniront, en principe, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs (bailleurs, promoteurs, maîtres d'œuvre, aménageurs, associations de consommateurs, représentants des habitants, etc.) mobilisés sur les projets d'habitats durables.

Les comités d'acteurs « éco-quartiers » seront donc des lieux privilégiés d'échange d'expériences concernant l'habitat durable. Ils pourraient remplir également des fonctions, selon les problématiques posées par le public, d'information, de conseil, de retrouvailles conviviales et de participation.

<sup>38</sup> - Les serres de la Ville de Roubaix utilisent désormais les eaux de pluie récupérées sur leur toiture.

## 1. Un espace d'implication et de veille

Les comités pourraient remplir une fonction de veille et de proposition sur tout ce qui concerne la vie citoyenne dans les quartiers. Les habitants peuvent se constituer, au

sein de ces comités, en collectif de force de veille et de proposition pour faire remonter les doléances des habitants et les problèmes particuliers à chaque quartier vers les services de la Ville. Par ailleurs, il faudrait :

- ↳ **former des collèges thématiques et des groupes de travail** par les acteurs des quartiers (Conseillers de Quartier et citoyens sensibilisés) et les représentants des secteurs concernés par les Pôles d'habitats durables (promoteurs, concepteurs, bailleurs, agents de la Ville de Lille et des autres Collectivités territoriales) afin de produire une réflexion en amont et d'une manière transversale ;
- ↳ **élaborer un référentiel et un guide** en vue de l'harmonisation des démarches de Développement Durable sur l'ensemble du territoire de Lille, Hellemmes et Lomme ;
- ↳ **créer une « boîte à idées »** à la portée de tous au sein des comités éco-quartiers, où chacun pourra glisser réflexions et propositions ;
- ↳ **prévoir dès l'amont des procédés d'évaluation** pour mesurer la pertinence des actions et des résultats ;
- ↳ **clarifier** les rapports qui pourraient s'instaurer entre les comités éco-quartiers et les autres instances et outils participatifs, en premier lieu les **Conseils de Quartier, le Conseil Communal de Concertation et les Ateliers Urbains de Proximité**. L'objectif est d'éviter toute confusion dans les rôles que chacun doit jouer dans cette démarche et limiter l'effet de redondance dans le processus de concertation.

## 2. Un espace de participation des habitants

La participation citoyenne repose sur des outils de concertation intrinsèques à la démarche globale et à l'élaboration, dès l'amont, des projets relatifs au Développement Durable <sup>39</sup>. Il ne s'agit pas d'un simple vœu pieux ou d'un effet de mode, mais de la concrétisation de la volonté des acteurs de la cité et des élus politiques. Des expériences ont vu le jour sous l'impulsion des pouvoirs municipaux, comme à Lille avec le Conseil Communal de Concertation ; dans d'autres cas, c'est grâce à l'injonction du législateur <sup>40</sup> qui impose désormais une série de consultations, de concertations,

---

<sup>39</sup> - (...) *La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable* (...) Nations Unies – Développement Durable : action 21, chapitre 28.

<sup>40</sup> - Il s'agit entre autres de : la loi du 12 juillet 1983 relative à l'Enquête Publique ; la loi du 2 février 1995 relative à la création de la Commission Nationale du Débat Public ; la loi du 12 avril 2000 relative aux Droits des Citoyens dans leurs relations avec les administrations ; la loi du

d'enquêtes et de débats publics avant la conception et la réalisation des projets d'aménagement des territoires.

La participation, sous toutes ses formes, permet aux acteurs de la cité et aux habitants de s'approprier la démarche du Développement Durable avant de s'impliquer dans sa traduction concrète sur le terrain.

Le Développement Durable implique donc la mobilisation des citoyens et leur participation directe au processus d'élaboration des projets. Il repose sur la démocratie participative qui dépasse la simple réunion informative pour privilégier la concertation organisée. **La participation est aussi un moyen privilégié pour assurer l'évaluation des projets et des réalisations des Pôles d'habitats durables. La Démocratie Participative doit rester ce lieu de l'appropriation démocratique des questions sociales.**

### **3. Un espace d'information et de connaissance**

Les habitants sont informés de multiples façons et par de nombreux canaux. Mais, il y a une certaine passivité dans la démarche d'informer, il faut aller chercher soi-même l'information spécialisée souhaitée. D'où une prise de conscience un peu inégale voire parcellaire. La question de l'information revient souvent. Comment peut-on communiquer avec la population, et par quel moyen ?

Le Développement Durable concerne la société dans son ensemble. Sa connaissance suppose une information technique assez spécialisée, qu'il faudrait souvent actualiser. Tout le monde n'a pas la même facilité d'accès à l'information et aux moyens de sa diffusion, comme l'Internet, la presse par exemple. Les habitants n'ont donc pas le même niveau de connaissance et ne pourront pas tous avoir la liberté d'accès aux sources des connaissances. Tant que l'accès aux moyens de diffusion de l'information et des connaissances demeurent inégal, il pose d'une manière cruciale le partage du savoir.

**Le CCC a la conviction que la Ville** peut, à son niveau, y remédier. Il faudrait :

- ↳ **consacrer une rubrique régulière** aux questions de Développement Durable sur le site Internet de la Ville et dans le **Journal de Lille** ;
- ↳ **éditer des plaquettes, brochures et dépliants**, complémentaires à ceux réalisés d'une manière pertinente par l'ADEME, plus accessibles à tous en privilégiant le croquis, le dessin, le pictogramme et la BD, à la simple écriture ;
- ↳ **démultiplier les moyens de diffusion de l'information** et des actions. Par l'évaluation de ceux-ci, on peut valoriser les démarches innovantes et efficaces ;
- ↳ **organiser des conférences thématiques** dans les quartiers pour associer les habitants aux démarches et actions menées dans les différents domaines du Développement Durable : les économies d'énergies, le tri sélectif, la pollution, etc ;

---

13 décembre 2000 relative à la Solidarité Renouvellement Urbain ; la loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité ; et surtout la loi du 25 juin 1999 relative à l'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire et la loi du 12 juillet 1999 relative à l'Intercommunalité.

- ↳ **programmer des manifestations** et des festivités (spectacles, théâtre, chansons, animations, etc.) dans le cadre des campagnes de sensibilisation de la population à la consommation des légumes et des fruits de saison locaux. Cela fait aussi partie de la durabilité de la vie.

#### **4. Un espace d'éducation et de sensibilisation**

La maîtrise de la consommation d'énergie, par exemple, ne peut se faire efficacement que grâce à l'éducation. C'est par l'acquisition des méthodes, des réflexes qui influencent les comportements et les gestes de la vie quotidienne que les usagers réussiront à réduire leur consommation : éteindre les lumières inutiles, fermer le robinet en se rasant, arrêter les veilleuses des appareils, préférer les transports en commun, etc. Mais, l'économie d'énergie ne se limite pas à ces petits gestes. Elle pourrait avoir une portée et un impact plus grands si tous les citoyens sensibilisés disposaient de plus de moyens financiers et techniques pour se procurer des matériaux d'isolation et de construction plus adaptés, acheter des appareils moins gourmands en électricité, etc.

La question du Développement Durable passe donc par l'information et la sensibilisation des citoyens dès leur prime âge. L'évolution des mentalités et des pratiques permet de façonner les rapports à l'environnement et au cadre de vie. Le travail de sensibilisation et de pédagogie ne se limite pas à l'enfance, dans le cadre des écoles, des Maisons de Quartier, des Centres Sociaux et bien entendu du Conseil Municipal d'Enfants ; il trouvera, dans les comités éco-quartiers un lieu privilégié au contact direct avec les habitants.

**Les associations** jouent un rôle très important, dans les démarches relatives au Développement Durable, notamment par la sensibilisation des usagers de leurs activités <sup>41</sup>. La « *pédagogie du message* » pourrait contribuer au développement des réseaux dans les quartiers, nécessaires au développement des solidarités entre les habitants. Quant à l'éducation, elle s'avère irremplaçable dans l'ancrage pédagogique des manières de faire et d'être. Il faudrait donc :

- ↳ **associer** les établissements scolaires à la démarche de l'habitat durable ;
- ↳ **introduire** dans les programmes scolaires, dès la maternelle, une éducation citoyenne soucieuse de l'économie d'énergie et de la préservation des ressources naturelles ;
- ↳ **enrichir** le contenu des cours par des supports pédagogiques innovants. La sensibilisation par des activités et des animations sur les questions du

---

<sup>41</sup> - Le LUC a développé, par le biais de l'action LUC'21, une sensibilisation des publics qui fréquentent les activités et les équipements sportifs, mais aussi des autres acteurs et animateurs. Il appelle à la mise en place d'un agenda 21 du sport pour une politique sportive durable, qui satisfait les besoins de la génération sportive actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs !

Développement Durable pourrait bénéficier également aux parents, car les enfants jouent un rôle avéré dans la transmission du savoir aux parents ;

- ↳ **consacrer** une semaine à l'écologie et au Développement Durable à Lille et aux communes associées en liaison avec l'Académie. L'éducation en amont est très importante, elle se vérifie par exemple dans la réussite ou non du tri sélectif et dans le réflexe de débranchement des appareils électriques inutilisés.

## **5. Un espace d'échange avec les responsables municipaux**

Les agents municipaux sont des acteurs de premier plan pour mettre en œuvre les conditions du Développement Durable. Ils maîtrisent mieux que quiconque les dossiers et les questions techniques pour qu'ils soient invités à participer dans le cadre de ces comités à l'enrichissement de la communication et à la sensibilisation des habitants.

Le CCC estime important de :

- ↳ **rendre l'action de la Ville un peu plus visible pour** qu'elle se sache auprès des habitants, ce qui pourrait les inciter à participer davantage à l'effort de construction d'une ville durable ;
- ↳ **associer** les agents municipaux, impliqués dans la gestion des dossiers relatifs à l'habitat durable, pour qu'ils puissent apporter leur expertise à la concertation ;
- ↳ **mettre un référent dans chaque quartier** pour informer les habitants, expliquer les méthodes et les procédés d'économie de l'énergie et apporter une aide technique à celles et à ceux qui souhaitent s'orienter vers l'habitat durable ;
- ↳ **établir** le lien entre l'Agenda 21 communautaire et l'Agenda 21 lillois. La Communauté Urbaine est aussi concernée par les projets relatifs à l'habitat durable, car de nombreuses questions dépendent désormais de ses compétences.



## **□ En guise de CONCLUSION**

Le Développement Durable constitue **un moment rare** de créativité, d'inventivité et de redécouverte pour nos sociétés modernes. Il exige une libération des imaginaires et des intelligences, et une ingéniosité de la part de ceux qui croient aux vertus de la durabilité, de la solidarité et des changements. Il permet à des **lieux d'inventivité** de voir le jour. Il introduit une nouvelle façon de produire, de consommer et de s'épanouir.

Au demeurant, l'examen des deux saisines a permis au CCC de **réaffirmer des faits**, même si certains relèvent désormais du sens commun, de **produire une analyse** et de **soumettre des préconisations**, qui ne se limitent pas, pour la plupart, aux projets d'habitats durables et des comités éco-quartiers, mais concernent le Développement

**Durable en tant que fil d'Ariane de la transformation des modes de vie des générations actuelles et futures.**



# ANNEXES

## La H. Q. E. regroupe 14 objectifs "cibles"

### **Éco-construction**

- **Cible n° 1** - La relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat. Il s'agit d'intégrer au mieux le bâtiment dans le site choisi, en optimisant les qualités de ce dernier (vue, ensoleillement) et en tenant compte des contraintes (exposition au vent, risques de nuisances et de pollutions, emprise au sol). Elle a pour objectif la création d'un cadre de vie agréable.
- **Cible n° 2** - Le choix de procédés et produits de construction à faible impact sur l'environnement. Les produits et matériaux choisis doivent être adaptés à l'usage (par leur nature, leur utilisation et leur coût) et aux exigences de confort (ambiance, santé), mobiliser peu d'énergie pour leur fabrication, respecter l'histoire du patrimoine et enfin offrir de réelles possibilités de réutilisation ou de recyclage.
- **Cible n° 3** - Des chantiers à faibles nuisances. Avec la notion de "chantiers verts" sont appliquées des mesures qui visent à réduire les nuisances sonores (limitation des rotations de poids lourds, machines ou procédés moins bruyants), à éviter la production de déchets, à encourager leur tri sur le chantier et à préserver l'eau et le sol des pollutions accidentelles.

### **Éco-Gestion**

- **Cible n° 4** - La gestion de l'énergie. Une bonne gestion de l'énergie passe par une isolation renforcée, une orientation des bâtiments favorable. Les choix énergétiques, des installations efficaces et peu polluantes et un souci de réduction des charges de fonctionnement contribuent à atteindre les objectifs de cette cible.
- **Cible n° 5** - La gestion de l'eau. Une meilleure gestion de l'eau consiste, par exemple, à installer des systèmes économiseurs et à récupérer les eaux pluviales pour des usages appropriés. Il convient également de veiller au traitement des eaux usées et à limiter l'imperméabilisation des surfaces (aires de desserte et de stationnement, etc.).
- **Cible n° 6** - La gestion des déchets. Il s'agit de réduire la quantité de déchets produits par l'activité de la construction et de les gérer au mieux via les systèmes de collectes et de tri mis en place par la collectivité locale.
- **Cible n° 7** - L'entretien et la maintenance. On devra s'assurer, dès la conception de la construction, que le nettoyage et l'entretien pourront se faire aisément et dans de bonnes conditions (formes, nature des matériaux, finitions, etc.) avec des quantités raisonnables de produits et sans nuisance pour la santé et pour l'environnement.

### **Éco-Confort**

- **Cible n° 8** - Le confort hygrothermique. Sans nuire à la maîtrise des consommations d'énergie, les choix d'architecture et de systèmes doivent permettre d'assurer le confort des usagers en toute saison. Il convient également de ne pas

négliger l'incidence du degré d'humidité de l'air. Les ambiances seront homogènes à l'intérieur d'un même local et modulables en fonction des activités et des occupations.

- **Cible n° 9** - Le confort acoustique. Des solutions techniques adaptées doivent compenser les éventuelles nuisances sonores, existantes ou prévisibles, en fonction de l'affectation des locaux (bruits de circulation, bruits de machines ou d'activités, etc.).
- **Cible n° 10** - Le confort visuel. Pour un meilleur confort des usagers, il est souhaitable de valoriser les vues sur l'extérieur. L'éclairage naturel est à privilégier et les sources d'éclairage artificiel doivent concilier maîtrise des consommations d'énergie et confort.
- **Cible n° 11** - Le confort olfactif. L'organisation générale des locaux et une ventilation adaptée permettront de réduire les risques de nuisances olfactives dans le bâtiment. L'emplacement des prises d'air neuf ne devra pas laisser pénétrer d'odeurs indésirables.

### **Éco-Santé**

- **Cible n° 12** - Les conditions sanitaires. Au-delà des principes de base de salubrité et de sûreté, la conception des locaux sensibles comme les cuisines, les salles d'eau, les toilettes, doit faciliter les opérations d'entretien et de nettoyage.
- **Cible n° 13** - La qualité de l'air ambiant. Il convient d'être attentif au choix des produits de construction, des revêtements de surfaces, des équipements, des produits d'entretien, qui peuvent émettre des substances polluantes à l'intérieur des locaux. La qualité de l'air intérieur est également liée à celle de l'air extérieur (importance du choix de l'emplacement des prises d'air) et à l'adaptation du taux de ventilation en fonction de l'usage des locaux.
- **Cible n° 14** - La qualité de l'eau. La prévention des risques de pollution et le maintien de la qualité de l'eau du réseau de distribution à l'intérieur des bâtiments dépendent de la nature des tuyauteries, de l'état des conduites, du schéma d'organisation des installations, etc. La récupération et l'utilisation des eaux de pluie nécessitent la mise en place d'un réseau spécifique de distribution, écartant ainsi tout risque de pollution du circuit d'eau potable.

*Source : [http://aqe.free.fr/pages/p\\_5\\_qu'est\\_ce\\_que.htm](http://aqe.free.fr/pages/p_5_qu'est_ce_que.htm)*

# POSITIONNEMENT

➤ *Le positionnement exprime un point de vue spécifique de l'association signataire* ◀

## **HABITAT DURABLE, COMITÉS ÉCO-QUARTIERS** **ET PARTICIPATION DES CITOYENS**

### **→ Positionnement du Syndicat des commerçants** **des marchés de France – Département du Nord**

Le Syndicat des commerçants des marchés de France département du Nord voudrait souligner qu'un des préalables à la réussite à l'édification d'une ville aux caractères durables, passe par l'acceptation d'une densification de ses constructions.

Pourtant, à ce jour, nombre de foyers aspirent à un habitat pavillonnaire, qui peut, par ses propres équipements, satisfaire aux demandes de l'habitat durable, mais ne pourra, par contre, convenir aux exigences de la ville durable.

Il convient donc de répondre rapidement à cette apparente contradiction d'un désir légitime d'espace et de nature, et du développement de la ville durable.

Par de nouveaux choix urbanistiques et architecturaux, il importera de répondre au défi préalable d'offrir volume et verdure dans une ville densifiée. Au risque de voir certains choisir de faire plusieurs dizaines de kilomètres, plutôt que renoncer à leurs propres désirs.